



Communiqué de presse

La pêche du flétan noir au Nunavut est menacée

IQALUIT (Nunavut), le 16 novembre 2005 – Le ministre de l'Environnement du Nunavut, M. Olayuk Akesuk sonne l'alarme, avertissant que le gouvernement fédéral se prépare une fois de plus à rendre la pêche dans les eaux côtières du Nunavut accessible aux pêcheurs du Sud.

Le gouvernement fédéral consulte actuellement les pêcheurs de l'Atlantique au sujet d'une augmentation prochaine de l'allocation de flétan noir, en dépit des recommandations passées d'un comité consultatif fédéral formulant que le Nunavut doit recevoir la totalité des nouvelles allocations jusqu'à ce qu'il obtienne l'accès à une part de ses ressources côtières comparable au reste du Canada.

« Le gouvernement fédéral discute des intérêts de nos pêcheries avec le secteur des pêches de l'Atlantique. Il n'écoute pas les conseils de son propre comité consultatif et continue d'ignorer la position du Nunavut. Cette situation est totalement inacceptable et je m'y oppose vigoureusement. », a indiqué M. Akesuk.

Le ministre a souligné que la situation est la même que si le ministère de Pêches et Océans Canada (MPO) ne consultait que le Nunavut au sujet des quotas et des stocks de poissons au large des côtes des provinces atlantiques.

« Cette situation serait inacceptable dans le Sud. Elle l'est donc également dans le Nord. », a spécifié M. Akesuk.

Le MPO envisage une augmentation de l'allocation le flétan noir dans la division 0A de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) d'au moins 2 500 tonnes. Cette augmentation serait en vigueur en 2006.

« Cette augmentation de l'allocation de quotas offre une occasion au MPO de prendre la bonne décision – une décision qui traiterait le Nunavut comme un partenaire égal au reste du Canada et qui nous permettrait de développer notre secteur des pêches pour ainsi faire un pas de plus vers l'indépendance économique. Mais, il apparaît, encore une fois, que le MPO va donner notre poisson », a mentionné M. Akesuk.

Le Nunavut est le seul territoire ayant des droits de pêche sur le flétan noir dans la division 0A basés sur l'utilisation historique, la dépendance économique et la contiguïté.

« Sans le Nunavut, cette ressource n'aurait pas été exploitée. Maintenant que nous avons démontré que le flétan peut être pêché commercialement, le gouvernement veut le donner. », a précisé M. Akesuk.

Le Nunavut a mené campagne en ce sens pour obtenir un accès commercial juste et équitable aux poissons et aux crevettes au large de ses côtes, car il n’a actuellement que 38 pour cent des quotas de pêche commerciale dans ses eaux avoisinantes. Même si le Nunavut recevait la totalité de cette augmentation, il reste que l’allocation de quotas allouée au territoire ne serait que de 42 pour cent. Par opposition, les autres provinces côtières du Canada ont accès à 80 à 90 pour cent des quotas de pêche commerciale dans leurs eaux avoisinantes

— 30 —

Source :

Karen Kabloona

Bureau du ministre de l’Environnement, Olayuk Akesuk

Tél. : (867) 975-5026

ᐱᑦᑕᑦᑖᑦ ᑕᓴᓂᔭᔭᐱᑦᑕᐱᑦ ᐱᑦᑖᑦᑕᑦᑕᑦ ᐃᑦᑖᑦᑕᑦᑕᑦ, ᑦᑖᑦᑕᑦᑕᑦ, ᐃᑦᑕᑦᑕᑦ ᐱᑦᑕᑦᑕᑦ, www.gov.nu.ca.

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.

Tuhaqtaghat itut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : www.gov.nu.ca.